



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 10 décembre 2020  
Séance du 18 novembre 2020

## 27 Cession au profit de l'ACSO du bien sis 41 place du Général de Gaulle

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, MM BROCHOT, DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme ALKAYA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. LUCAS
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. NACHITE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 04/12/2020

- Rapport de présentation :

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a sollicité l'achat auprès de la Ville du local anciennement occupé par l'Office de Tourisme et actuellement vide de toute occupation situé 41 place du Général de Gaulle.

Dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo mené par l'ACSO, ce bien est destiné à la démolition en vue de la restructuration de la gare. Jusqu'à la mise en œuvre de cette démolition, l'ACSO souhaite installer dans ce local un service public de location de vélos à destination de particuliers. Conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ce bien dépendant du domaine public communal et destiné à l'exercice d'une compétence de l'ACSO peut lui être cédé sans déclassement préalable.

Le bien à céder porte en partie sur les parcelles cadastrées section XA n°318 et 322 pour environ 225 m<sup>2</sup> selon le plan ci-annexé. Le document d'arpentage pour immatriculation nouvelle des parcelles à céder est en cours de réalisation par le cabinet de géomètre-expert 49°Nord.



Compte tenu de l'intérêt pour la commune de permettre le développement de ce service public de location de vélos en cœur de Ville et le devenir de ce bien dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo, il est proposé de céder ce bien à l'ACSO à l'euro symbolique. Consulté sur ces conditions de cession, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien en date du 18 novembre 2020.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3112-1,  
Vu l'avis du service du Domaine en date du 18 novembre 2020,  
Vu les plans ci-annexés,  
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 18 novembre 2020,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la cession amiable à l'euro symbolique par la Ville au profit de l'ACSO du bien sis 41 place du Général de Gaulle à Creil, parcelles cadastrées section XA n°318 et 322 pour parties pour environ 225 m<sup>2</sup> en vue d'y installer un service de location de vélos.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen accessible](http://telerecours.citoyen.accessible) par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 11 DEC. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 1.7 DEC. 2020

et publication ou notification le 1.7 DEC. 2020

affiché le 1.1 DEC. 2020

CREIL, le 1.7 DEC. 2020

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020  
Reçu en préfecture le 17/12/2020  
Affiché le 11/12/2020   
ID : 060-216001743-20201210-DLRG201210027-DE